DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, tout actionnaire peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la société de lui envoyer les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.
Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous.
Nous vous ferons parvenir ces pièces à l'exception de celles qui étaient annexées à la procuration.
Nous vous signalons de plus que les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Nous vous invitons à consulter la documentation relative à l'Assemblée sur le site de la Société www.compagniedelodet.net

✂----------

Formule à adresser à :

Direction Juridique
Compagnie de l'Odet
51 boulevard de Montmorency
75016 PARIS

Compagnie de l'Odet

Compagnie de l'Odet
Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du mercredi 17 juin 2026

M., Mme
.....
Adresse
complète .....
...
.....
.....
.....
.....
Titulaire de..... titres nominatifs
..... titres au porteur inscrits en compte à la banque ainsi qu'il résulte de l'attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A..... le 2026